

Petits rappels :

- Le site internet de la communauté de communes : valdemeuse.net facilite vos démarches et vos recherches grâce à ses rubriques : « actualité » ; « tourisme » ; « services » ; « formulaires » …

- Déplacement réguliers à la demande des personnes âgées isolées en mini bus

Les bénéficiaires :

Critères d'admission :

- Personnes âgées d'au moins 65 ans, ou âgées de plus de 60 ans mais à condition de ne pas avoir un moyen de locomotion ou une aide sur le plan humain (famille, voisinage, amicale…)
- ou titulaires de la carte anciennement appelé COTOREP, c'est-à-dire ayant un handicap mais à condition de ne pas avoir un moyen de locomotion ou une aide sur le plan humain (famille, voisinage, amicale…)

Nouveau service mis en place : déplacement au marché à Verdun, le vendredi matin SUR RESERVATION.

Réservations : Tél : 03.29.87.60.75 / E-mail : valdemeuse-dieue@wanadoo.fr

- Cybers espaces en Val de Meuse :

Dieue

- 5 ordinateurs, une imprimante couleur et un scan sont à la disposition du public.
- Consultations : vous pouvez naviguer sur le net (2€/heure) ou bien utiliser le traitement de texte (1.20€/heure) ou abonnement de 20 € /an. Cindy Schaff est à votre disposition si vous rencontrez un problème lors de cette consultation.
- Formations individuelles sur rendez-vous : cela peut concerner la mise en page d'un CV, une lettre de motivation, du traitement de texte, … (6€/heure). Possibilité par groupe de 2 personnes : 3 € de l'heure.

Dugny

- Formations collectives tous les lundis et mercredis matin selon le niveau et les attentes des personnes. (2€/heure)

Belleray

- Formations individuelles sur rendez-vous les lundis de 13h30 à 14h30.

Ces services sont gratuits pour les demandeurs d'emploi et les étudiants. Pour toutes inscriptions ou informations complémentaires, veuillez-contacter Cindy Schaff au 03.29.87.74.98 ou par mail :

au-jardin-des-livres@voila.fr

Liste des praticiens : Maison de Santé du Val de Meuse

6 Route du Rattentout 55320 Dieue sur Meuse

Médecins généralistes : 03.29.85.75.57

Docteur Franck PASQUINI

Docteur Dominique PANCHER

Docteur Jean Philippe FIZAINE

Dentiste : 03.29.87.62.43

Docteur Philippe KOLLROS

Infirmiers libéraux :

Mlle Virginie MILLOT : 03.29.87.60.50 - 06.75.14.24.08

Mlle Sophie KOLLROS : 03.29.87.60.50 - 06.75.14.24.08

Mme Armelle DELCORDE : 03.29.87.71.84 - 06.76.05.65.05

M. Philippe JABAUD : 03.29.80.53.99 - 06.13.18.15.95

Podologues : 03.29.85.79.45

M. Séverin LEGRAND

M. Arnaud JUILLET

Kinésithérapeutes : 03.29.85.79.61

M. Cyrille ANTOINE

Mme Véronique PHILIPPE

M. Xavier PHILIPPE (port : 06.87.46.36.46)

Soins Infirmiers à Domicile (S.I.A.D) : 03.29.85.72.33

ILGC : 03.29.87.73.70 / **ADMR** : 03.29.87.63.51

Permanence de 10 à 11h30, le lundi ; ainsi que le 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois

Assistante sociale :

Mme AUBRY Brigitte

Permanence de 9h à 11h, le 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} mardi de chaque mois



CREATION D'UN COMITE DU SOUVENIR FRANÇAIS

D'un commun accord entre M. Guy NAVEL, président de la Communauté de Communes et le Commandant (ER) Georges GRECO, délégué général du Souvenir Français de la Meuse, il est décidé de créer un comité local du Souvenir Français qui englobera les communes de : AMBLY, BELLERAY, BELRUPT, DIEUE, DUGNY, GENICOURT, HAUDAINVILLE, RUPT et SOMMEDIÈUE.

Comme tous les comités de France, il aura pour vocation de conserver la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France, notamment en entretenant leurs tombes ainsi que les monuments commémoratifs, et de transmettre le flambeau aux jeunes générations.

L'association créée en 1987, est ouverte à toutes celles et ceux de tous âges qui souhaitent participer à sa mission. Sa devise : A NOUS LE SOUVENIR, A EUX L'IMMORTALITE.

Afin de permettre sa création au 1^{er} octobre 2011, venez-nous rejoindre comme membres titulaires ou bienfaiteurs : votre générosité nous aidera à accomplir notre mission au service de la France et à soutenir notre action. La cotisation annuelle est de 10€ comme membre titulaire, et de 20€ et plus pour être membre bienfaiteur et obtenir un reçu fiscal. Possibilité de souscrire à un abonnement annuel à la revue (trimestrielle) en ajoutant 5€ à la cotisation.

Pour tout renseignement, contacter le capitaine (H) PERROUD au 03.29.88.55.59, qui est chargé de préparer la création de ce comité. D'avance merci.

www.souvenir-francais.com

LES IMPOTS LOCAUX DU NOUVEAU !

Votee en 2009 et appliquee à partir de 2010, la réforme de la taxe professionnelle entre dans

sa phase concrète sur nos feuilles d'impôts locaux.

Quoi de neuf ?

La taxe professionnelle qui, depuis 1975, s'appliquait aux entreprises et assimilées, alimentait les budgets des communes, des communautés de communes, des départements, des régions. Elle était même l'unique ressource des communautés de communes qui, comme nous, avait fait le choix de la taxe professionnelle unique (TPU).

La loi de 2009, applicable en 2011, l'a profondément modifiée et avec elles les ressources fiscales des communautés à TPU : pour compenser la diminution de ressources, désormais, la part de la taxe d'habitation que percevaient les départements est réorientée sur nos communautés.

Un niveau d'imposition stable :

Il ne s'agit donc pas d'une charge nouvelle pour le contribuable mais d'un transfert de destinataire à deux réserves près :

- Que les communes n'aient pas fait varier les taux 2011,
- Que les abattements calculés en fonction de la composition des familles soient maintenus à leur niveau antérieur (Certains abattements sont obligatoires, d'autres non).

Pour ce qui concerne notre communauté, les élus ont décidé le statut quo.

Il est toutefois possible que du fait du mode de calcul des abattements qui tiennent compte des moyennes (hier, du département, aujourd'hui des autres collectivités), quelques contribuables constatent des modifications.

Mais il s'agirait d'un effet mécanique lié à la réforme elle-même et non du résultat de la décision d'élus qui ont souhaité la stabilité, le maintien du niveau d'imposition.

Ouf ! Complicé non ? Si vous souhaitez avoir des explications à partir de votre feuille d'impôt, n'hésitez pas à nous solliciter en vous munissant de celles de 2010 et de 2011.

TELE DIEUE, la télé du Val de Meuse, c'est avant tout, votre chaîne !

Depuis Janvier 2009, votre télé locale reprend peu à peu un rythme de croisière grâce à l'action des bénévoles soutenue et épaulée par la présence d'un professionnel de l'audiovisuel (Stéphane VILLAIN), 2 jours par mois, en moyenne.

Subventionnée auparavant, par la CODECOM du Val de Meuse, par le biais de l'association "au jardin des livres", elle est désormais gérée au plan local, par la Communauté de Communes.

En effet, la municipalité souhaite redynamiser ce bel outil médiatique, souhaite le rendre plus performant et plus proche de vous.

Si vous désirez la faire vivre, la soutenir par quelques moyens que ce soit, rejoignez l'équipe de bénévoles en vous adressant à la mairie ou en les contactant par mail ou par téléphone. Parlez en autour de vous, soyez à l'affût de la moindre idée afin que chacun se l'approprie et qu'elle devienne une vraie télé de proximité.

Chaque émission est maintenant consultable sur : teledieue.fr

(la Communauté de Communes prenant à sa charge cette diffusion internet)



Télé Dieue, la télé du Val de Meuse
Rue du Capitaine Marlin 55320 Dieue-sur-Meuse
mail : teledieue@wanadoo.fr

HORAIRES DECHETERIE : LA GRIMOIRIE

Le dépôt de déchets est gratuit dans la limite d'un mètre cube par jour.

Les déchets verts ne sont plus acceptés.

	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre
Mercredi	de 13h30 à 17h30	de 13h30 à 18h00
Vendredi	de 13h30 à 17h30	de 13h30 à 18h00
Samedi	de 9h00 à 12h00 de 13h30 à 17h30	de 9h00 à 12h00 de 13h30 à 18h00
Dimanche	de 9h00 à 12h00	de 9h00 à 12h00